

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Liège - division Namur



18115689

le

le 16 JUL. 2018

Pour le Greffier
Greffe

N° d'entreprise : 0473.993.270

Dénomination

(en entier) : **Brico Frameries**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **rue des Morgelines 8, 5100 Naninne**

Objet de l'acte : **Renouvellement**

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 juin 2018, tenu au siège de la société

Renouvellement du mandat d'un administrateur délégué

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration renomme pour une période qui commence ce jour et qui prendra fin immédiatement après la réunion de l'année 2024 :

•Prova SA, représentée par son représentant permanent, Monsieur Réginald de Woot pour compte de la SPRL RDW Management, comme administrateur délégué et président du conseil d'administration.

Pouvoir de représentation général

Conformément aux statuts, la société est représentée en droit et en dehors du droit par l'administrateur délégué.

Gestion journalière

Pour les actes de gestion journalière, la société est valablement représentée par l'administrateur délégué qui disposera en cette qualité de tous les pouvoirs et de la signature sociale pour toutes les opérations de la gestion journalière sans restriction de montant.

A l'égard des banques et entreprises offrant du service public, cela comprend entre autres : l'ouverture de tous comptes auprès des banques ou de l'administration des comptes chèques postaux, la réalisation et l'approbation de toutes les opérations sur les comptes ouverts et à ouvrir, la résiliation ou la clôture des comptes et l'encaissement du solde, la représentation de la société pour toutes les opérations auprès des entreprises offrant du service public, tels que chemins de fer, poste, téléphone, eau et autres.

Prova SA, susmentionné, déclare accepter le mandat qui lui a été confié.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2018

Après délibérations, l'assemblée adopte les décisions suivantes :

Renouvellement du mandat des administrateurs

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs à partir d'aujourd'hui et prenant fin immédiatement après l'assemblée générale de l'année 2024:

•Prova SA, dont le siège social est situé à 5100 Naninne, rue des Morgelines 8, représentée par son représentant permanent, Monsieur Réginald de Woot pour compte de la SPRL RDW Management

•Monsieur Gilles Delvaux, domicilié à Rue Foulia 12, 4520 Wanze

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/07/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



Le mandat de gestion de

- Prova SA représentée par son représentant permanent, Monsieur Réginald de Woot pour compte de la SPRL RDW Management
- Monsieur Gilles Delvaux

sera exercé à titre gratuit.

Chaque administrateur renommé déclare accepter le mandat.

Prova SA, représentée par son représentant permanent, Monsieur Réginald de Woot pour compte de la SPRL
RDW Management
Administrateur délégué

Documents déposés:

- Procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 juin 2018
- Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2018
- Attestation du déposant et copie recto-verso de sa carte d'identité